DU RAMASSAGE DES ORDURES À LA MAÎTRISE DES DÉCHETS

PAR RÉMI BARBIER

Maître de conférences en Sociologie UMR Gestion des Services Publics École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg & Cemagref

La collecte sélective des emballages ménagers
est l'une des composantes les plus visibles d'un vaste processus
de modernisation de l'élimination des déchets.
Elle se traduit par des changements multiples
dans les manières d'appréhender le gisement, les usagers,
les partenaires industriels... La mue du « vieux » service des ordures
en un « moderne » service de la propreté est exposée ici
sous la forme du récit des souvenirs d'un ingénieur
en charge du service d'une collectivité de taille moyenne.

Depuis le début des années 90, en France comme dans la plupart des pays européens, le cahier des charges du service communal d'enlèvement des ordures a connu une évolution remarquable. Bien résumé autrefois par le titre d'une brochure du Ministère de l'Environnement : « Les ordures : comment s'en débarrasser ? », il doit désormais intégrer un véritable impératif de valorisation. La mise en place des collectes sélectives a sans doute été la traduction la plus visible de ce retournement de logique. Par rapport à la collecte traditionnelle, il a fallu mettre en place et faire fonctionner un collectif d'acteurs et d'équipements plus hétérogène, plus risqué, plus étendu enfin, puisque destiné à relier une multitude de cuisines à l'usine de recyclage.

Comment s'est jouée cette transformation complexe ? Pour en rendre compte, nous

avons choisi de recourir à l'artifice d'un récit idéaltypique, fictif mais fidèle à ce qu'ont pu vivre, certes à des degrés divers, de nombreuses communes urbaines (1). Ce récit met en scène un ingénieur, que nous appellerons M. Propreté, et lui fait raconter l'histoire du service des ordures de Rudheim, une collectivité de taille moyenne que son maire engagea, un peu avant les autres, sur le chemin alors incertain de la « modernisation » (2). Mais commençons notre récit...

⁽¹⁾ La situation des communes rurales s'éloigne de celle des communes urbaines notamment en termes de choix organisationnels, d'options techniques et de moyens susceptibles d'être engagés.

⁽²⁾ Ce texte reprend, en la complétant largement, une première version parue dans l'ouvrage collectif : Une décennie de génie urbain, sous la direction de G. Peyretti et Th. Prost, Collections du CERTU, 2000.

IL FAUT QUE QUELQUE CHOSE CHANGE

Pour prendre la mesure du chemin accompli en dix ans, il arrive parfois à M. Propreté de se replonger mentalement au début des années 1990. À propos de son métier, il se rappelle alors qu'il n'était pas loin de partager le point de vue d'un collègue du privé, chef d'une petite agence de collecte : « Gérer les déchets, c'est faire tourner des bennes : un savoir-faire unique », avec souvent, pour les collectivités, un « prestataire unique ».

En somme, une activité de logistique peu technicisée et peu reconnue, néanmoins indispensable au bon fonctionnement de la « machine urbaine » et dont le principal mérite, aux yeux des élus, était de faire le moins possible entendre parler d'elle.

Mais voilà, les choses avaient commencé à bouger au tournant des années 90. Dunkerque avait lancé la rapidement célèbre « poubelle bleue », dédiée aux déchets recyclables, et Bapaume la « poubelle verte » pour la récolte des déchets compostables. Aiguillonnés par ce qui se passait Outre-Rhin, certains conditionneurs français s'engageaient par ailleurs dans une démarche proactive. Leur objectif?

Anticiper sur l'application du principe pollueur-payeur aux déchets d'emballages de leurs produits, et opposer une « référence française » à un système allemand beaucoup plus contraignant. Enfin, en se faisant régulièrement l'écho des scandales, problèmes techniques, défaillances réglementaires observables ici ou là, la presse accréditait l'idée que tous ces événements, qui auraient pu continuer à être traités localement, relevaient au contraire d'une menace collective, imputable à une négligence coupable et appelant un sursaut général (3).

Contrairement à beaucoup de ses pairs peu désireux de remettre en cause le statu quo reposant sur une destruction simple des déchets, le maire de Rudheim avait souhaité « prendre une initiative » dans ce domaine. Il était las des plaintes continuelles contre les nuisances de la décharge municipale et il pensait qu'il fallait « retourner le problème des déchets vers l'habitant ».

Le contexte lui paraissait favorable et puis, estimait-il, autant anticiper sur « ce qui finira bien par nous tomber dessus » ! Effectivement, sur le plan juridique, le pas avait été franchi en 1992, à l'occasion de l'adoption de deux textes importants (cf. encadré).

Le cadre juridique de la modernisation

Pris en application du principe pollueur-payeur, le décret du ler avril 1992 organise la participation des industriels conditionneurs à la gestion des déchets d'emballages ménagers. Concrètement, dans la grande majorité des cas, les industriels s'acquittent de leur nouvelle responsabilité en cotisant à la société Eco-Emballages : grâce aux fonds recueillis, celle-ci soutient les efforts des collectivités pour valoriser les déchets d'emballages, notamment sous forme d'une collecte sélective suivie d'un recyclage matière.

De plus, en vertu d'accords passés avec les principaux producteurs de matériaux d'emballages, Eco-Emballages est en mesure de proposer aux collectivités une « garantie de reprise » pour les matériaux repris et triés.

De son côté, la loi du 13/07/1992 entend limiter progressivement l'accès à la décharge au seul « déchet ultime » : après bien des débats, celui-ci est défini aujourd'hui comme la « fraction non récupérable du gisement », c'est-à-dire ce qui reste une fois qu'a été extrait tout ce qui pouvait faire l'objet d'un recyclage ou d'un compostage.

Compte tenu de la place occupée par les décharges dans le système français d'élimination des déchets – plus de la moitié du flux annuel de déchets ménagers leur est destinée – cette mesure doit conduire à une profonde remise en cause de la hiérarchie des différentes filières d'élimination.

UNE INNOVATION SANS RÉFÉRENTIEL

Ce volontarisme avait séduit M. Propreté et l'avait en même temps inquiété. Après tout, savait-on réellement si les usagers allaient accepter la collecte sélective ? Cela faisait des années qu'on avait tout fait pour que leurs déchets « se subliment chaque matin devant leur porte » et il allait maintenant falloir leur expliquer qu'ils devraient « réapprendre à vivre avec ces choses-là » ! Compte tenu de l'image négative du déchet - ne le qualifiait-on pas parfois de « mauvais objet persécutant » ? [Lhuilier & Cochin, 1999] — le changement demandé n'était pas si anodin... Comment ferait-on pour « inculquer le geste tri » aux habitants ?

⁽³⁾ La mise en scène médiatique de la gestion des déchets fut toutefois moins dramatisante en France qu'en RFA. Sur cette question, voir [Joly, 1995].

Certes, les premiers sondages sur les intentions des Français en la matière étaient plutôt rassurants. Mais quelle autorité lui conféreraientils une fois que toute la mécanique serait lancée, quand il serait confronté à des usagers réels, quand il lui faudrait, dans le feu de l'action, inventer les réponses aux nombreuses questions qui ne manqueraient pas de surgir ? Bien sûr, il avait lu quelques articles sur ce qui se passait en R.F.A., où le développement très rapide de la collecte sélective ne laissait pas de surprendre tous les observateurs français. Figure emblématique, le « pot de yaourt usagé lavé et rincé » semblait témoigner d'une sorte de « malaise général par rapport à un acte banal d'une société de consommation : jeter » [Joly, 1995]. Cette étonnante disponibilité à trier les déchets ne relevait-elle pas au fond d'une spécificité culturelle peu transposable ?

Confrontant ses premières idées avec celles de quelques collègues embarqués comme lui dans cette aventure, s'informant sur une offre technique qui commençait à peine à s'étoffer, il s'était rendu compte que la distribution du tri entre la cuisine et l'usine de recyclage pouvait se faire selon des « assemblages socio-techniques » assez contrastés : ici, on demandait un effort important à l'usager pour minimiser le tri à l'aval ; là, on misait au contraire sur une mécanisation poussée du centre de tri afin de « ménager l'usager » ; ailleurs, enfin, c'était directement l'agent de collecte qui, dès le ramassage de la « cagette des déchets recyclables », séparait ceux-ci en différentes catégories et les répartissait dans les compartiments ad hoc d'une benne cloisonnée...

En l'absence de véritable référentiel technico-économique, les choix lui avaient paru assez

Pour prendre la mesure du chemin accompli en dix ans, il arrive parfois à M. Propreté de se replonger mentalement au début des années 1990.

RÉALITÉS MÉCONNUES

largement arbitraires. Comme le disait à l'époque le directeur du développement d'un grand groupe du déchet : « Il n'y a pas de science du déchet, pas d'autorité donc, disant que ça ou ça, c'est mieux que ça, que telle proposition n'est pas sérieuse ». Le hasard d'une rencontre, le démarchage d'un fournisseur ou d'un prestataire, un engagement politique fort, etc. primaient souvent sur d'autres considérations.

Et les services s'engageaient alors dans un délicat exercice d'équilibrage des contraintes, techniques, sociales et économiques. Par exemple, dans une grande métropole, un projet qui avait démarré avec le souci de « préserver l'usager » avait dû être fortement amendé : la technologie s'était finalement révélée incapable de boucler à elle seule le système imaginé, mais, fort heureusement, les usagers avaient accepté une contrainte de tri supplémentaire...

LES PREMIERS CHOIX

Le maire de Rudheim souhaitait mobiliser activement la population. Il n'avait donc pas voulu se contenter de rajouter quelques conteneurs d'apport volontaire, à côté de ceux déjà en place depuis longtemps pour le verre. Ils avaient donc opté pour un programme ambitieux : une deuxième poubelle serait distribuée aux habitants, à charge pour eux d'y déposer leurs déchets recyclables ; ceux-ci seraient ensuite dirigés vers un centre de tri puis, au-delà, vers les repreneurs que leur désignerait Eco-Emballages.

À ce propos, M. Propreté avait suivi avec attention et un peu d'inquiétude la controverse à propos des conditions de reprise par les filières de matériaux des déchets collectés et triés. En effet, outre un appui financier, Eco-Emballages garantissait la reprise des matériaux triés, mais sous certaines conditions.

Or, l'évolution rapide de ces « prescriptions techniques minimales » vers toujours plus de sévérité avait généré un débat assez vif : pour certains techniciens municipaux, on ne leur laissait pas le temps d'apprendre ce nouveau métier. Pour certains élus, il s'agissait de négocier plus explicitement la frontière entre ce qui relevait du « domaine public » d'une part, et du « défi industriel » d'autre part. Une solution de compromis avait été trouvée, mais des élus avaient décidé de s'unir au sein du Cercle du Recyclage, pour mieux faire entendre la voix des collectivités locales.

La technologie retenue pour le centre de tri de Rudheim n'irait donc guère au-delà de ce qui était requis par les exigences de l'aval, mais aussi par le souci légitime d'alléger la pénibilité de certaines tâches. M. Propreté entendait être très vigilant sur les conditions de travail. Il voulait « casser l'image d'activité au rabais » qui collait au monde des déchets. Par un discours volontariste, il espérait même parvenir à inscrire cette activité dans une sorte de « modernité écologique ». Ce serait sûrement un bon moyen de motiver les agents de tri. Et si ceux-ci devaient être d'anciens « exclus », ce volontarisme permettrait peut-être d'éviter que la stigmatisation liée aux déchets ne renforce celle ressentie du simple fait d'être en insertion [Bernardet, 1997].

Le tri serait donc essentiellement manuel. Outre la résistance mise par les déchets à se laisser trier mécaniquement, d'autres facteurs plaidaient en ce sens. M. Propreté et son maire ne désespéraient pas, en effet, d'entraîner dans leur sillage des communes proches. Ayant pris son bâton de pèlerin, le maire de Rudheim œuvrait activement à la mise en place d'une structure intercommunale. Un inspecteur des installations classées, particulièrement motivé, l'appuyait de toute sa fragile autorité en expliquant, en substance, aux élus des petites communes voisines que la modernisation était inéluctable et qu'ils ne s'en sortiraient pas seuls. Dès lors, autant attendre pour décider en commun des investissements définitifs à réaliser.

UN TEST ET UNE ORGANISATION À METTRE EN PLACE

Vis-à-vis des usagers, le changement de perspective était considérable. M. Propreté avait pris l'habitude de les identifier à des tonnages d'ordures et à des volumes de poubelle. Désormais, il avait pour objectif de construire et de maintenir dans la durée la performance d'une multitude de « producteurs-trieurs de déchets ». Les usagers devenaient une cible à connaître, à convaincre et à former.

Pour s'y préparer, il avait décidé de procéder à un test assez long dans un quartier de la ville parce que, tout de même, « quand on modifiait les comportements de toute une population, il ne fallait négliger aucun paramètre ». Il s'agirait essentiellement d'habitat pavillonnaire : M. Propreté avait remis le centre ville et l'habitat vertical à plus tard, tout en espérant que le développement de la collecte sélective dans les autres quartiers finisse par créer une demande dans ces secteurs réputés plus complexes.

Avant de lancer les tests, M. Propreté avait soigneusement sélectionné deux prestataires de services : l'un pour assurer la distribution et la gestion des nouvelles poubelles, l'autre pour exploiter le centre de tri. Comme la collecte classique, la collecte sélective serait réalisée en régie

par le personnel communal. Le maire y tenait, au nom du contact direct qu'elle établissait avec les habitants.

M. Propreté pensait également que la réactivité et le dynamisme dont il avait fait preuve n'était pas pour rien dans la décision de l'élu : n'avait-il pas montré qu'une régie municipale pouvait mobiliser, au profit d'un projet innovant, une culture technique faite de pragmatisme et de prudence? Concrètement, le service propreté avait été réorganisé : M. Propreté dirigeait désormais également une petite « cellule modernisation », détachée du service collecte, spécialement pour la conduite de ce projet.

Six mois avant le démarrage, M. Propreté avait également constitué un groupe de travail non seulement avec des représentants des prestataires mais aussi avec des collègues d'autres services, notamment ceux de la voirie et de la communication : c'était assez nouveau pour lui, cela contribuait à rendre plus visible son activité et ce n'était pas pour lui déplaire.

Mais, surtout, la mise en place de ce groupe projet s'imposait pour modifier les manières de faire du monde des déchets, pour décloisonner les différentes activités et pour créer une sorte de solidarité autour de la « cause commune » que serait la réussite de la collecte sélective. Il avait été alerté par l'expérience de cette petite collectivité qu'il avait visitée, dans laquelle le collecteur et le trieur, faute d'être coordonnés, optimisaient chacun leur « morceau de filière », finalement au détriment du projet global.

Il était également au courant du « plan d'assurance-qualité » mis en place dans une grande agglomération afin de bien préciser ce que seraient les responsabilités, « précises et non partagées », des différents prestataires, par ailleurs appelés à se contrôler l'un l'autre ! [Barbier & Larédo, 1997] Il ne l'écartait pas mais, pour le moment, cela lui avait paru trop ambitieux.

L'ÉPREUVE DU FEU

Les enquêtes qui avaient accompagné la phase de test avaient permis de mieux savoir comment appréhender ce fameux producteur-trieur. Le personnage s'était révélé plus complexe que prévu : « Souvent, c'est l'enfant qui dit ce qu'il faut trier, car on l'a sensibilisé à l'école, la mère qui trie et le père qui s'occupe de la poubelle »...

Davantage que la première version du guide de tri, les autocollants judicieusement placés sous le couvercle de la poubelle faisaient aussi fort utilement office de « mémoire externe ». Globalement, M. Propreté avait été rassuré par ce qu'il fallait bien appeler une relative docilité des

usagers, qu'il faudrait sans doute confirmer par la suite. Cela dit, les tests lui avaient aussi permis de se rendre compte des différents chantiers qui l'attendaient.

Tout d'abord, il lui faudrait standardiser des taxinomies très hétérogènes, pour que chacun mette bien les mêmes choses dans les mêmes poubelles. Entre professionnels – et encore, pas toujours ! – les mots avaient en général un sens relativement bien défini ; ici, il devait affronter un monde ordinaire où les modes de qualification des objets étaient souples et personnalisés. Pour préciser la nouvelle rédaction de l'indispensable guide de tri, il ferait donc interroger les gens, pour voir ce qu'ils comprenaient quand on disait : souillé, recyclable, fermentescible...

Il s'était également intéressé de près à la gestion domestique des déchets et aux « petites habitudes des gens ». Pour anticiper sur d'éventuels obstacles logistiques, il avait essayé de cerner le parcours des ordures depuis la cuisine jusqu'au trottoir. Il avait fait demander aux gens quel type de récipient ils utilisaient au niveau de la cuisine, s'ils avaient un lieu de stockage intermédiaire, si cette nouvelle gestion posait un problème de place ou de temps...

L'ergonomie du dispositif lui était apparue comme un facteur clef de la réussite du projet [Derksen & Gartrell, 1993]. Il s'était même demandé un moment s'il faudrait aller jusqu'à accompagner les habitants dans la réorganisation de leur cuisine, en leur « fournissant des trucs », voire du matériel de stockage intermédiaire. Malgré certaines demandes en ce sens, il avait finalement estimé que ce serait de « l'assistanat ».

Enfin, M. Propreté avait testé auprès des habitants des arguments qui leur permettraient de donner du sens à ce nouveau geste, de le mettre en valeur. Pour cela, il avait joué sur plusieurs registres – l'écologie, l'emploi, l'économie des ressources, le refus du gaspillage –, aucun ne lui paraissant pouvoir à lui seul saturer la « demande de sens » qu'il rencontrait. En cas de nécessité, lorsque par exemple des habitants contestaient la collecte sélective en lui opposant une autre logique, celle de la réduction à la source des emballages directement chez les industriels, il s'était autorisé un argument d'autorité : « De toutes façons, on n'a plus le choix ».

D'un point de vue technique, la phase de test avait globalement confirmé les choix effectués. A un moment, les mesures avaient montré que les habitants tendaient d'eux-mêmes à présenter leur conteneur de collecte sélective moins d'une fois par semaine. M. Propreté avait décidé, sur la base de ces résultats, de « pousser un peu les intuitions des gens » en passant à un rythme de collecte bimensuel, donc moins coûteux. « Attention ! », avait expliqué le responsable associatif qu'il avait chargé de la tenue d'un cahier de doléances : « il faut aussi tenir compte des étourdis et de tous les événe-

ments familiaux gros générateurs de déchets... ». On était donc revenu à une fréquence hebdomadaire. M. Propreté s'était rendu compte à cette occasion que la réussite du projet dépendait aussi d'une multitude de petits détails. Invisibles lorsqu'on regardait la population uniquement à travers les tableaux de chiffres, ils ne pourraient être pris en compte qu'en maintenant la variété des canaux par lesquels parvenaient les « retours de terrain »...

DÉSORMAIS, IL FAUT TENIR!

Après d'ultimes ajustements, la montée en puissance de la collecte sélective à l'échelle de toute la collectivité avait pu être programmée. Le démarrage avait à nouveau surpris tout le monde, la participation des gens comme le niveau des tonnages collectés dépassant les prévisions. Les analyses plus fines qui avaient été menées ensuite avaient conduit à nuancer ce premier constat. Certes, les gens triaient, mais il était difficile de les faire trier significativement au-delà des matériaux classiques déjà bien identifiés, verre et papiers cartons. Il se rendait bien compte que, pour les habitants, adopter la collecte sélective c'était aussi l'adapter à leurs contraintes, leurs manières de faire, de penser.

Il avait été moins surpris par la différenciation de la population [Hedera, 1997]. Une enquête de satisfaction avait permis de la répartir en quatre catégories : aux deux extrémités, les pratiquants-incitateurs et les récalcitrants ; entre les deux, un marais, composé d'une part des hésitants, prompts à voir dans la collecte sélective un effet de mode, et d'autre part des « gagnés au tri », pas trop convaincus de son utilité mais susceptibles de s'impliquer dans la mesure où cela n'était pas trop difficile.

Deux facteurs clefs semblaient peser dans cette différenciation : d'une part, la sensibilité aux contraintes matérielles et, notamment, la disponibilité en temps et en espace ; d'autre part, la reconnaissance de la légitimité du tri à domicile : certains habitants estimaient notamment qu'une réduction à la source des emballages et sur-emballages serait plus efficace.

M. Propreté avait également entendu ce discours chez quelques-uns des instituteurs qu'il cherchait à mobiliser : est-ce à nous, avançaient certains, de faire le jeu de l'industrie de l'emballage?

M. Propreté avait vite compris que pour renforcer, puis assurer la pérennité de la mobilisation, il faudrait prolonger, disséminer cette relation de service qu'il avait commencé à tisser patiemment avec les usagers. Le slogan « Il faut placer l'usager au cœur d'un faisceau de relais » lui conve-

nait bien. Les relais mobilisables étaient évidemment divers. Par exemple, au moment de l'extension à toute la collectivité, les « ambassadeurs du tri », de jeunes étudiants recrutés pour distribuer les poubelles nécessaires, avaient joué un rôle déterminant. Tout le personnel de la régie municipale avait également reçu une formation spécifique, incluant le « savoir-être » vis-à-vis des usagers-clients...

M. Propreté avait pensé que les gardiens d'immeubles seraient des relais naturels, qu'ils se mobiliseraient facilement pour la collecte sélective. Il ne s'en était donc guère préoccupé. A tort. Certes, ceux-ci participaient de facto au développement de la collecte sélective : leur éthique professionnelle comme la définition de leurs tâches les y poussaient.

Mais si on voulait qu'ils aillent au-delà d'un engagement minimal, il fallait un petit quelque chose en plus : qu'on s'adresse à eux, non pas comme à une catégorie un peu particulière de résidents, mais comme à des travailleurs qu'on souhaitait associer à la réussite du tri [Legout, Tapie-Grimme, Tripier, 1996]. Pour traduire dans les faits ce petit décalage, il s'était efforcé de leur fournir un matériel de communication spécifique et d'organiser pour eux des « réunions de résolution de problème » autour de la collecte sélective.

VERS UNE RATIONALISATION D'ENSEMBLE

La collecte sélective était finalement parvenue à un régime de croisière. Mais comme l'indiquaient les tableaux de bord, tout cela coûtait cher, malgré les subventions et les aides au fonctionnement. Comment maîtriser les dépenses ? M. Propreté le reconnaissait volontiers, les prestataires avaient « joué le jeu », ce qui n'était guère étonnant puisqu'ils apprenaient eux aussi un nouveau métier.

Mais, à l'occasion du renouvellement des contrats, il serait sans doute mieux à même de préciser ses exigences, ce qui permettrait de canaliser les offres et de faire jouer davantage la concurrence par les prix [Defeuilley, 1998].

Les enquêtes de l'ADEME l'avaient depuis longtemps mis en garde : la qualité du tri à domicile était un facteur essentiel d'optimisation du coût de la collecte sélective. Or, la sanction était apparemment sans appel : « Quand on lâche l'usager, il se relâche », avait-il entendu lors d'un des nombreux colloques où s'échangeaient les expériences et où se forgeaient, petit à petit, les doctrines. Il s'était demandé alors s'il serait nécessaire de contrôler la qualité du tri directement au niveau de la poubelle.

Ce n'était pas gagné d'avance : il fallait en quelque sorte que les déchets se détachent progressivement des personnes, et qu'il devienne normal et légitime qu'une personne extérieure s'y intéresse. Certes, les agents de collecte étaient d'ores et déjà chargés d'une mission de vérification rapide et ils pouvaient décider de ne pas vider un conteneur au contenu suspect.

D'ailleurs, avec le temps, ceux-ci étaient relativement bien identifiés et la vigilance s'exerçait de façon sélective, elle aussi. Il se demandait toutefois s'il serait nécessaire de recourir aux « visites de poubelles », au petit matin, avant le passage de la benne : cela permettrait une inspection plus complète mais, en même temps, il craignait de trop remettre en cause le « caractère privé » des déchets. Le chemin parcouru était déjà considérable. Et puis, une fois qu'on aurait identifié les « mauvais trieurs multi-récidivistes », que feraiton?

Mais il savait surtout que son prochain gros chantier serait celui de la refonte et de la rationalisation générale des circuits de collecte : avec le temps, ceux-ci avaient évolué sans plan d'ensemble, au gré des demandes ponctuelles, des nouvelles urbanisations, des besoins de rééquilibrage en temps de travail entre différentes équipes... Il avait en tête un projet général « Collecte confort », destiné à la fois mieux satisfaire les usagers-clients et à faire diminuer les coûts.

Il s'efforçait également de convaincre son maire de faire évoluer le financement du service, assuré aujourd'hui par une taxe fiscale qui n'avait rien à voir avec la production de déchets. Il était poussé par une certaine conception de l'équité, ainsi que par le souci de disposer d'un levier d'incitation au tri.

Assez simplement, il s'agirait, au moyen d'une redevance, de lier la contribution versée par l'usager avec le tonnage ou le volume produits. On pourrait alors imaginer des formules pour favoriser les bons trieurs. De plus, ce mode de financement s'articulait très facilement avec les évolutions techniques des bennes à ordures, équipées de systèmes de pesée embarquée et d'identification automatique des conteneurs.

DU PROJET INCERTAIN À L'OPÉRATION DE ROUTINE...

Au plan national, le succès des collectes sélectives avait été long à se dessiner. Comme de nombreux collègues et observateurs, M. Propreté avait ressenti de l'irritation – et parfois de l'inquiétude – devant la lenteur de la montée en puissance du dispositif Eco-Emballages. Cette société privée faisait-elle vraiment tout pour mettre en place rapi-

dement un cadre incitatif et sûr pour les collectivités? [Defeuilley, Lupton, Serré, 1997] Mais, finalement, après une décennie de débats, d'expériences locales et de mises au point, la collecte sélective avait fini par devenir un phénomène national, irréversiblement ancré dans le paysage de la « propreté urbaine ». Désormais, le tri des déchets d'emballages touchait pratiquement un Français sur deux.

L'ingénieur qu'était M. Propreté interprétait ce long cheminement comme une sorte d'expérimentation collective, grandeur nature, qui aurait reposé sur trois piliers : d'abord une dynamique inter-locale, faite de visites, de colloques, de « colportage » des bonnes ou des mauvaises idées ; ensuite, un cadrage décentralisé, plus ou moins efficacement obtenu lors de l'élaboration des plans départementaux (4) ; enfin, une capitalisation et un guidage effectués par quelques acteurs nationaux.

En particulier, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et Eco-Emballages avaient profité de ce « foisonnement d'initiatives et de tentatives [menées] sous l'impulsion des professionnels et des collectivités » [Bourrelier, 1992] pour engager un véritable apprentissage collectif.

On en voyait la trace visible dans l'évolution des thèmes abordés lors des « grands messes » annuelles auxquelles M. Propreté se faisait un devoir d'assister, comme les « Assises des déchets », à Agen ou à La Baule... Ces thèmes avaient gagné en technicité et en précision : on ne débattait plus de la faisabilité de la collecte sélective en général mais, par exemple, de la collecte sélective en hyper-centre...

Toutefois, regrettait M. Propreté, dans ces forums d'échanges, les acteurs faisaient encore parfois la confusion entre promotion politique et analyse critique des innovations locales.

Certains acteurs pouvaient alors se laisser séduire par des présentations, sinon trompeuses, du moins enjolivées... La connaissance des coûts était évidemment essentielle.

Or, malgré les efforts réalisés, un flou certain continuait à entourer cette notion : y contribuaient, tout à la fois, l'absence de comptabilité séparée dans les collectivités, l'absence de terminologie commune, les incertitudes sur les gisements réellement pris en compte et leur origine... Peut-être faudrait-il multiplier les regards extérieurs, les observatoires indépendants sur les opérations en cours ? [Zuindeau et Vereecke, 1998].

Quoi qu'il en soit, une solide ingénierie de la collecte sélective avait été progressivement élaborée. Les collectivités qui s'y lançaient maintenant bénéficiaient, outre d'un contexte réglementaire et

⁽⁴⁾ Élaborés sous la direction du préfet par une commission ad hoc, les plans orientent et coordonnent les actions à mener.

RÉALITÉS MÉCONNUES

économique plus incitatif, de guides précis et illustrés, de références robustes et même d'un « Kit de communication » complet, avec modèle de « Lettre du maire » et « Guide de tri » prêts à être livrés à l'imprimeur ! Un directeur d'Eco-Emballages n'allait-il pas jusqu'à affirmer que, désormais, la collecte sélective, c'était de la routine ?

Peut-être, mais M. Propreté estimait qu'il y aurait toujours une part irréductible d'inconnu, du fait du poids des histoires et des contextes locaux, en raison aussi de la matérialité rétive des déchets...

Mais M. Propreté
estimait qu'il y aurait
toujours une part
irréductible d'inconnu,
du fait du poids des
histoires et des
contextes locaux,
en raison aussi de
la matérialité rétive
des déchets...

ET S'IL FALLAIT REPARTIR POUR UN TOUR ?

La perspective de devoir mettre en ceuvre une « seconde couche » de collecte sélective, pour valoriser cette fois les déchets fermentescibles, incitait M. Propreté à tirer un bilan plus général de ce qu'il avait vécu afin de préparer l'internalisation de ce nouveau gisement. Il ne serait pas possible, selon lui, de faire l'économie du débat politique sur le partage des rôles et des charges : qui participerait au financement, qui garantirait les débouchés ?

Il y avait un scénario global à écrire en commun. Il pensait, par ailleurs, que la politique publique pourrait mieux formaliser la logique d'expérimentation qu'elle avait commencé à appliquer pour les déchets « propres et secs » : il voyait bien une succession de cycles d'expérimentation, guidés par les résultats fournis par les observatoires.

Au niveau local, le plus important lui paraissait être la construction d'un acteur collectif, capable de prendre en charge la réussite de la collecte sélective. Comme il l'avait largement éprouvé, cela ne se faisait pas tout seul. Cela relevait de la mise en place de toute une série de dispositifs créateurs d'une véritable solidarité technique, allant audelà de la coopération requise par la division du travail [Dodier, 1995].

Enfin, la mobilisation des usagers lui semblait directement liée à la capacité d'établir un nouveau rapport avec eux. Autrefois, le modèle du « bureau des plaintes » avait été suffisant : on réagissait au coup par coup, au gré des sollicitations [Lorrain, 1989]. La gestion « modernisée » requerrait de mettre en place et de faire vivre une nouvelle série de liens.

Leur objectif ? Faire en sorte de pouvoir négocier et mobiliser en faveur de la collecte sélective les compétences, les habitudes et l'engagement des usagers. Il en était convaincu, le reste était affaire de persévérance, la longue histoire de la « civilisation des mœurs » l'illustrait suffisamment [Elias, 1976].

BIBLIOGRAPHIE

Barbier R., P. Larédo. *L'internalisation des déchets*. Paris, Economica, 1997.

Bernardet E., Morali A., L'insertion au quotidien dans le secteur des déchets, Paris, Éditions ADEME, 1997.

Bourrelier P.-H., *Programme de recherche et de développement sur les déchets. Rapport d'analyse et propositions*, Paris, ADEME, 1992.

Defeuilley C., Concurrence et formes de régulation dans la gestion des déchets ménagers. Comparaison France Grande-Bretagne, Paris, CIRED-EHESS, 1998.

Defeuilley C., Lupton S., Serret Y., *The French household waste regime*, Paris, CIRED-EHESS, 1997.

Derksen Linda et Gartrell John, « The social context of recycling. », *American Sociological Review*, 1993, Vol. 58, pp. 434-442.

Elias N., *La civilisation des mœurs*, Paris, Presses Pocket, 1976.

Joly H., « La construction sociale d'un problème écologique et sa gestion politique. Le cas des déchets d'emballages en Allemagne », *Annales des Mines*, série *Gérer & Comprendre*, n°40, 1995.

HEDERA-ADEME, Enquêtes de satisfaction sur la collecte sélective, Paris, 1997.

Legout M.-C., Tapie-Grimme M., Tripier P., Coopération et régulation autonome, les gardiens d'immeubles dans les collectes sélectives de déchets ménagers, Laboratoire PRINTEMPS, Université de Versailles – St. Quentin en Yvelines, 1996.

Lhuillier D. & Cochin Y., *Des déchets et des hommes*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999.

Lorrain D., « 570 000 professionnels de l'urbain », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 44-45, 1989.

Roqueplo P., *Pluies acides : menaces pour l'Europe*, Paris, Economica, 1985.

Zuindeau B., Vereecke J.-F., *Profils d'une gestion durable des déchets ménagers*, Lille, CREID-IFRESI, 1998.

7 ...